

Arrêté n° C/24-017

CDG.24.074

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
SESSION 2023**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.321-1 à L.321-3, L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.325-38 à L.325.43.

VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre IV, Titre V, et notamment les articles L.452-34, L.452.35 et L.452.38,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

VU le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur

transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion en date du 15 novembre 2013,

VU le schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU la convention relative à l'organisation et au financement des concours et examens professionnels, et à la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 17 octobre 2023,

VU les recensements des postes vacants effectués auprès des collectivités des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,

VU l'arrêté n° CDG.22.369 en date du 20 décembre 2022 portant organisation des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial, session 2023,

VU l'arrêté n° CDG.23.316 en date du 14 septembre 2023 portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Rédacteur territorial, session 2023,

VU l'arrêté n° CDG.23.333 en date du 21 septembre 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial, session 2023,

VU l'arrêté n° C-24/24-001 en date du 10 janvier 2024 portant modification de la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Rédacteur territorial, session 2023,

VU le procès-verbal du jury en date du 23 février 2024 relatif aux admissions aux concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Rédacteur territorial, session 2023,

CONSIDERANT les nominations intervenues au grade de Rédacteur territorial,

CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT les demandes de suspensions d'inscription sur la liste d'aptitude

ARRETE

Article 1er – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur territorial, **du 26 février 2024 au 25 février 2026**, les lauréats des concours externe, interne et troisième concours au titre de l'année 2023 :

Voir liste ci-annexée.

Cette liste d'aptitude comprend également les lauréats du concours de Rédacteur territorial, session 2017, ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou depuis le dernier concours si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu pendant les périodes suivantes :

1° Congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de congé de solidarité familiale ;

2° Congé de longue durée ;

3° Accomplissement d'un mandat d'élu local ;

4° Accomplissement des obligations du service national ;

5° Recrutement en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 dès lors que cet agent est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe ;

6° Engagement de service civique conclu dans les conditions prévues à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de l'intéressé.

La personne déclarée apte ne bénéficie du droit à inscription sur une liste d'aptitude la troisième et la quatrième année que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit son intention d'être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Arrêté n° C/24-017

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 23 février 2024
Le Président,



CENTRE
de
GESTION
SOMME

Claude CLIQUET

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024


Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024



ID : 080-288000029-20240223-CDG_24_074-AR

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 080-288000029-20240223-CDG_24_074-AR



LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR (ARRÊTE EN DATE DU 26/02/2024)

**Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en
Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)**

CIVILITE	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
Madame	AGUELMIN	MEZIANE	Nadia
Madame	ALBERT	DE LA ROQUE	Estelle
Madame	ALLEMAND	GUIMARD	Audrey
Madame	AMIOT	CHARLETTE	Maryline
Madame	ANTONIO	HUBERT-KOWALCZYK	Nathalie
Madame	AREVALO	AREVALO	Emilie
Madame	AUPET	LECOQ	Emilie
Madame	BAILLE	BAILLE	Isabelle
Madame	BALDACCHINO	BALDACCHINO	Laure
Madame	BALLESTER	BALLESTER	Cindy
Madame	BALLOY	DEPRET	Noémie
Madame	BAYOU	BAYOU	Charlotte
Madame	BELARBI	FERCHICHI	Anissa
Madame	BELHAK	BELHAK	Hayat
Madame	BELHOCINE		Lydia
Madame	BEN-JEDDOU	BEN-JEDDOU	Najet
Madame	BERNAVILLE	BERNAVILLE	Alicia
Madame	BERREZ	BERREZ	Louise
Madame	BERTHELOT	BERTHELOT	Jane
Madame	BLONDEL	QUILLET	Océane
Madame	BOCQUET	DUPRAZ	Coralie
Madame	BOEYAERT	PELUFFE	Claire
Madame	BOISNEL	BOISNEL	Agnès
Monsieur	BOQUELET		Simon
Monsieur	BOUHARB	BOUHARB	Marwan
Madame	BOULARD	PATTE	Ludivine
Monsieur	BOUTELLIER	BOUTELLIER	Pierre-Alain
Madame	CAPLAIN	MARTIN	Aurélie
Monsieur	CAPRON	CAPRON	Jimmy
Madame	CARPENTIER	LE SCORNET	Elody
Madame	CARRE	CARRE	Corinne
Madame	CATHE	CATHE	Jeanne
Monsieur	CAVIGNAUX	CAVIGNAUX	Lukasz
Madame	CAZIER	CAZIER	Lolita
Madame	CHAPPAZ	CHAPPAZ	Caroline
Monsieur	CHASLES		Etienne
Madame	COCHET	COCHET	Emilie
Madame	CORDONNIER	CORDONNIER	Véronique
Madame	CORROYER	MAILLET	Maguy
Madame	CORTIJO	MUNOZ MUNOZ	Morgane
Madame	COTRELLE	COTRELLE	Aurore
Madame	COUTURIER	COUTURIER	Floriane
Madame	DA COSTA	DA COSTA	Virginie
Madame	DAILLIET	DAILLIET	Aurore
Madame	DALLONGEVILLE	PYTLINSKI	Céline

Madame	DARRAS	BOURGOIS	
Madame	DAVAUX	BLONDEL	
Madame	DEBELLEMANIERE	SAUVAGE	
Madame	DECAMP	DECAMP	Claire
Madame	DEGOUY-DEHENNAULT	DEGOUY	Hélène
Madame	DELACOTTE	DELACOTTE	Anne-Sophie
Madame	DELAHAYE	DELAHAYE	Alexandra
Madame	DELANCHY	DELANCHY	Amélie
Madame	DELBECQ	DELBECQ	Caroline
Madame	DELGADO	DELGADO	Lise
Madame	DELHORME	DELHORME	Pauline
Madame	DELNESTE	DELNESTE	Marion
Monsieur	DEMURGER	DEMURGER	Xavier
Madame	DERDLIAN	CUZIN	Ludivine
Madame	DESMARCHELIER	HECQUEFEUILLE	Déborah
Madame	DESUTTER	RICHARD	Magalie
Madame	DIALLO	DIALLO	Ramatoulaye
Madame	DIATTARA	TALL	Awa
Madame	DOUCET	DOUCET	Delphine
Madame	DUFRENOY		Séverine
Madame	DUPONT	DUPONT	Claire
Madame	DUPUIS	DUPUIS	Céline
Monsieur	DUPUY	DUPUY	Christophe
Madame	DUREZ	DUREZ	Sophie
Madame	EL BOUZEGAOU	ESSOUQIANI	Rachida
Madame	EL MAJIDI	EL MAJIDI	Khadija
Madame	FESQ	FESQ	Mathilde
Madame	FIALKOWSKI	FIALKOWSKI	Valérie
Madame	FLAMME	FLAMME	Hélène
Madame	FOLLAIN	FOLLAIN	Justine
Monsieur	FONTENY		Jérôme
Madame	FOUQUET	FOUQUET	Honorine
Madame	GERAUX	GERAUX	Aurélien
Madame	GRAUX	GUILLOU	Valérie
Madame	GRAVEL	GRAVEL	Pauline
Madame	GRIGNY	LAMOTTE	Carole
Madame	GROGNET-VALLOT	VALLOT	Aurélien
Madame	GRY	GRY	Angélique
Madame	GUILLEMANT	GUILLEMANT	Lori
Madame	GUSTIN	GUSTIN	Léa
Madame	HABIB-CHORFA	HABIB-CHORFA	Mounia
Madame	HAMONIC	HAMONIC	Justine
Madame	HANAT	THOMAS	Emilie
Madame	HARLAUX		Odile
Monsieur	HECQUET	HECQUET	Aurélien
Madame	HUBERT	BOULART	Fanny
Madame	JAOUEN	LAMOTTE	Audrey
Monsieur	JEDRAS	JEDRAS	Alexis
Madame	JULIEN	JULIEN	Dorothee
Madame	KALWODA	DA COSTA	Sandra
Madame	KERMANN-MARCASSIN	KERMANN	Amandine
Madame	KESSACI	CATHELIN	Mégan
Madame	KOMA	KOMA	Sounbourou
Madame	KOPMELS	KOPMELS	Suzanne
Madame	LAGO	LAGO	Sabrina
Madame	LANCEL	FOURNIER	Marion
Madame	LANVIN	LANVIN	Bérandère
Madame	LE CREURER		Mélissa
Madame	LEBLOIS	LEBLOIS	Louise



Monsieur	LEBLOIS	LEBLOIS	
Madame	LECOCQ	LECOCQ	
Madame	LEDUN	LEDUN	
Madame	LEFEBVRE	LEFEBVRE	Delphine
Monsieur	LEFEVRE		Jean-Baptiste
Madame	LELEU	LELEU	Lucie
Madame	LEVIER	LE-VOURC'H	Natacha
Madame	LEVREY	BEN RAHAL	Florence
Madame	LOBBE	LOBBE	Ophélie
Madame	LOBRY	LEPAGE	Amandine
Madame	LOMBARDIN	LOMBARDIN	Cécilie
Monsieur	MARCEAU	MARCEAU	Nicolas
Madame	MARCHAND	DUBOS	Nathalie
Monsieur	MARECHAL		Thibaut
Madame	MARZOKY		Max-Cynthia
Madame	MARTIN	MARTIN	Dorothee
Madame	MATHON	MATHON	Laëtitia
Monsieur	MATHOREL	MATHOREL	Julien
Madame	MATUSZEWSKI	MATUSZEWSKI	Caroline
Madame	MESSIO	MESSIO	Mylène
Madame	MILLOT	MILLOT	Cathy
Madame	MINNE	MINNE	Maggy
Monsieur	MOREAU		Jérémy
Madame	MOREAU	MOREAU	Virginie
Madame	NATHENE	NATHENE	Angélique
Madame	NAVARRO	NAVARRO	Emilie
Monsieur	NGUIME	NGUIME	Marvin
Monsieur	NICASTRO	NICASTRO	Guillaume
Madame	NOGENT	NOGENT	Céline
Madame	PASCAL	DE FROMONT DE BOUAILLE	Laure
Madame	PICARD	BARRE	Stephanie
Madame	PILLON	PILLON	Cindy
Madame	PLISTAT	EL BATRI	Laïla
Madame	PONCET	PONCET	Fanny
Madame	POTEPA	POTEPA	Elise
Madame	ROBERT	ROBERT	Emilie
Madame	ROGNON	ROGNON	Marie
Madame	ROMANEK	ROMANEK	Nathalie
Madame	ROUSSELLE	CASTILLON	Sophie
Madame	SAGUEZ	SAGUEZ	Noémie
Madame	SAHNOUNE	SAHNOUNE	Johane
Madame	SAUVAGE	SAUVAGE	Aurélie
Madame	SEIGNEUR	PINCHINAT	Gwenaëlle
Madame	THERON	BOIZARD	Adèle
Madame	THIBAUD	THIBAUD	Cendrine
Madame	THIERRY	BEAUMONT	Jennifer
Madame	VANDINGENEN	VANDINGENEN	Anais
Madame	VANHOUTTE	COLLET	Dorothee
Madame	VASSEUR	VASSEUR	Julie
Madame	VERIN	LARIF	Yasmina
Madame	WUYTS	PETIT	Mélanie

Liste arrêtée à 155 inscrits.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024



ID : 080-288000029-20240223-CDG_24_074-AR